



FONDS LANDSCHAFT SCHWEIZ (FLS)
FONDS SUISSE POUR LE PAYSAGE (FSP)
FONDO SVIZZERO PER IL PAESAGGIO (FSP)
FOND SVIZZER PER LA CUNTRADA (FSC)

Le dernier Bulletin FSP (n° 57) traite des structures de délimitation marquant le paysage

Les délimitations que enrichissent le paysage rural

Les 19 et 20 octobre 2020 Lausanne accueillera le 2^{ème} Congrès suisse du paysage, parallèlement aux festivités marquant les 20 ans de la Convention européenne du paysage. Le débat portera sur la nécessité de transcender ensemble les frontières et de promouvoir les paysages de qualité par-dessus les limites frontalières. Le dernier Bulletin FSP aborde cette thématique en la complétant par quelques aspects substantiels: les délimitations sont aussi des éléments caractéristiques du paysage rural traditionnel, elles contribuent à définir l'identité régionale et à enrichir la biodiversité.

Entité indépendante de l'administration fédérale, le Fonds suisse pour le paysage FSP a été créé en 1991 à l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération afin de promouvoir les efforts bénévoles en faveur de la sauvegarde des paysages ruraux traditionnels. La même année, la première Conférence des ministres européens de l'environnement a souhaité développer des propositions en matière de sauvegarde et d'exploitation durable des diverses ressources paysagères. Résultat: en 2000, la Convention européenne du paysage a été portée sur les fonts baptismaux. Aujourd'hui 40 pays, dont la Suisse, se sont engagés à gérer avec respect leurs paysages.

Instrument exemplaire pour promouvoir la sauvegarde des paysages

Le FSP est un instrument en adéquation avec cette Convention. Il sera présent à Lausanne lors de la réunion des 40 états signataires pour commémorer les 20 ans de ce texte. Partenaire du Congrès suisse du paysage tenu parallèlement, le FSP participera aux manifestations dédiées au «Dialogue par-delà les frontières». Le Fonds a présenté des projets pour certains éléments du programme. La dernière édition de son bulletin – auquel on peut s'abonner gratuitement – aborde cette thématique frontalière, en tenant compte spécifiquement des délimitations marquant les paysages ruraux traditionnels.

Le paysage a besoin de bordures structurantes

Verena Diener, présidente du FSP, souligne dans son éditorial que «l'engagement en faveur du paysage doit se déployer par-delà toutes les frontières possibles». Elle note toutefois que «le paysage a besoin lui aussi de limites» et que «l'année corona 2020 pose un défi, en impactant nos frontières intérieures et extérieures». Elle propose au FSP, instrument étatique d'encouragement soumis lui aussi à des limites juridiques et financières, d'empoigner cette thématique en concluant qu'il s'agit de «demeurer ouvert à ce qu'il adviendra».

Des délimitations traditionnelles telles que mur de pierre sèche, bocages piquetés de chênes et barrière en bois soulignent les contours de plusieurs paysages ruraux proches de la nature, champ d'activités classique du FSP. Comme le note l'éditorial de la présidente, ils contribuent à l'identité régionale et à la diversité biologique.

./.



FONDS LANDSCHAFT SCHWEIZ (FLS)
FONDS SUISSE POUR LE PAYSAGE (FSP)
FONDO SVIZZERO PER IL PAESAGGIO (FSP)
FOND SVIZZER PER LA CUNTRADA (FSC)

Trois projets soutenus exemplaires

Le Bulletin FSP n° 57 met en évidence trois projets soutenus revalorisant de manière exemplaire des délimitations traditionnelles:

- Pour protéger de précieux pâturages sur l'alpage de **Mornera TI**, un mur de pierres dressées avait été érigé. Témoin de l'histoire locale, il favorise en outre la biodiversité. Actuellement, ce mur est remis en état avec le soutien du FSP – dans le cadre d'un plus vaste projet de revalorisation du paysage rural traditionnel.
- Haies et allées d'arbres s'étendent parmi les vastes étendues de la **campagne genevoise** et forment des corridors verts autour de l'agglomération urbaine. Issu de modes anciens d'exploitation, ce bocage traditionnel est entretenu aujourd'hui avec le soutien du FSP, afin de maintenir en priorité des biotopes de valeur favorisant la biodiversité.
- Dans le **Meiental UR** des barrières en bois caractéristiques du lieu marquent les contours du paysage montagneux. Dans de nombreux endroits, elles ont été remplacées, éliminées ou abandonnées et sont tombées en ruine. Ces clôtures traditionnelles en lattes de bois sont maintenant rétablies dans leur fonction: délimiter et structurer les chemins dans un paysage rural d'une grande richesse.

Pour de plus amples informations: www.fls-fsp.ch → Bulletin

La Convention européenne du paysage (CEP) et le FSP

(Extraits de l'article de fond du Bulletin FSP n° 57, p. 11)

1991. Cette année-là, le Fonds suisse pour le paysage FSP a été porté sur les fonts baptismaux tandis que la première rencontre européenne des Ministres de l'Environnement posait les fondements de la Convention européenne du paysage (CEP). Vingt ans plus tard, dans son message au Parlement demandant de ratifier l'adhésion de la Suisse à la CEP, le Conseil fédéral rappelait ces deux étapes initiales. Il notait que le FSP était «un instrument efficace et exemplaire pour développer la gestion des paysages», qui pouvait «apporter une contribution à la mise en œuvre de la Convention». (...)

Tant le FSP que la CEP furent mis en œuvre afin de combler des lacunes parmi les outils légaux visant à protéger le paysage. En Suisse, les textes juridiques et instruments de planification furent ainsi complétés par le volet financier du FSP. (...)

Prenant part au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CPLRE), des experts suisses avaient participé à l'élaboration de la Convention du paysage. (...) La CEP avait été signée le 20 octobre 2000 lors d'une conférence du Conseil de l'Europe tenue à Florence à laquelle la Suisse participait. (...)

En Suisse, la Convention du paysage n'est entrée en vigueur qu'en 2013 après approbation par les parlementaires. Cependant, au niveau européen, la Suisse avait déjà contribué auparavant à sa mise en œuvre – notamment par deux spécialistes suisses du paysage étroitement liés au FSP : Enrico Bürgi (l'ex-chef de la division concernée à l'Office fédéral de l'environnement) et Andreas Stalder (l'ex-chef de section au même Office). Enrico Bürgi a fait partie de la Commission du FSP depuis sa création jusqu'en 2007 ; Andreas Stalder en est devenue membre début 2020. (...)